

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17.02.2023	16h21	23.161	DDTE
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste
Titre : Réseau nocturne de transports publics
Contenu : <p>Durant le week-end, des trains CFF de nuit circulent pratiquement toutes les heures entre Lausanne et Genève. En revanche, il n'est plus possible de rentrer en train depuis Lausanne ou Genève vers le canton de Neuchâtel entre minuit et 5h.</p> <p>De plus, les liaisons internes au canton sont relativement peu nombreuses durant les nuits du week-end. Par exemple, seuls deux bus relient Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds entre minuit et 5h. Le trajet n'est pas compris dans les abonnements usuels et coûte 7 francs. En comparaison, les bus de nuit sont compris dans l'abonnement Mobilis à Lausanne. À Genève, le coût d'un trajet diurne ou d'un trajet nocturne en Noctambus est le même.</p> <p>Le Conseil d'État est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Partage-t-il l'appréciation selon laquelle le développement de l'offre de transports publics de nuit participe à la fois à la réalisation des objectifs fixés par le plan climat, à l'amélioration de la qualité de vie des noctambules et au renforcement de l'attractivité du canton ?2. Des discussions ont-elles déjà eu lieu avec les CFF afin de relier le canton de Neuchâtel aux autres cantons romands par des trains durant la nuit le week-end ? Si non, le Conseil d'État envisage-t-il d'entamer des démarches en ce sens ?3. En matière de transports publics de nuit à l'interne du canton, quelles perspectives de développement peuvent être envisagées, que ce soit en matière de densité du réseau, de cadence ou de tarification ? En particulier, est-il prévu d'inclure l'objectif d'amélioration du réseau de transports publics de nuit dans la mise en œuvre du projet de RER neuchâtelois ?
Développement (commentaire aux questions) :
Souhait d'une réponse écrite : NON
Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Antoine de Montmollin		
Autres signataires (prénom, nom) : Hugo Clémence	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 17 mai 2023

Réponse à la question 1 :

Le Conseil d'État partage l'appréciation que le développement de l'offre nocturne en transports publics participe à limiter les comportements à risque (par exemple, prise de volant sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances) et, dans une moindre mesure en comparaison avec le report modal diurne, contribue à l'atteinte des objectifs fixés pour la politique climatique cantonale.

Réponse à la question 2 :

Les liaisons ferroviaires entre les centres de grande et moyenne importance (par exemple entre Genève et Lausanne ou entre ces villes et Neuchâtel) forment le réseau de transport grandes lignes autofinancé. La commande des prestations sur ce réseau est régie par la concession grande ligne pilotée par la Confédération. Le canton ne prévoit pas de commander des trains spéciaux nocturnes, par exemple entre Lausanne et Neuchâtel.

Réponse à la question 3 :

Concernant l'offre de nuit à l'interne du territoire cantonal, le canton a fait le choix de laisser la compétence de la commande des prestations aux communes. Ce choix leur octroie plus de flexibilité et permet de rester au plus près des besoins de leurs habitant-e-s. Le canton soutient les communes mettant en place cette offre par une contribution forfaitaire.

L'intégration des prestations nocturnes dans l'offre de base du TRV poserait un important problème de pérennité des lignes en raison de leur faible taux de couverture. Pour rappel, la tarification spéciale opérée sur ces lignes nocturnes permet d'assurer leur viabilité. L'offre RER suit les mêmes règles de cofinancement fédéral. Toutefois, la contrepartie est que le seuil de taux de couverture de la ligne dans son ensemble (offres diurne et nocturne comprises) doit être respecté, ce qui risque de réellement ne plus être le cas, avec pour conséquence la perte des subventions fédérales.